



Facile à lire

Vous attendez un enfant ?

La Protection maternelle et infantile vous accompagne

Les services de Protection maternelle et infantile (PMI) sont à votre disposition pour accompagner l'arrivée de votre enfant. La PMI accompagne et conseille les futurs parents et les parents. C'est un service gratuit du Département de Seine-et-Marne.

Pendant votre grossesse, il y a des examens obligatoires.



1) Un rendez-vous médical 1 fois par mois, à partir du quatrième mois de grossesse, avec un médecin ou une sage-femme.



2) Une échographie tous les 3 mois.
Au total, vous passez donc 3 échographies.
Une échographie est une radio qui permet de suivre le développement du bébé.



3) Un entretien prénatal précoce (EPP)
pour préparer votre accompagnement pendant la grossesse.

Qu'est-ce qu'un entretien prénatal précoce ?

**C'est un entretien de 45 minutes
avec un professionnel de santé.**

Pendant ce rendez-vous,
vous dites de quels accompagnements vous avez besoin
pendant votre grossesse.

Vous pouvez poser des questions.



Ce rendez-vous se passe comme vous le souhaitez :

- en ville ou à l'hôpital,
- avec une sage-femme ou un médecin,
- seule ou en couple.



Si le professionnel de santé qui suit votre grossesse
ne propose pas cet entretien prénatal précoce,
vous pouvez contacter la Protection maternelle et infantile.

Nous vous proposerons un entretien prénatal précoce :

- dans un de nos services près de chez vous,
- **ou** chez vous,
- **ou** chez un de nos partenaires.

Après l'entretien, nous vous enverrons un compte-rendu.



Si vous le souhaitez, vous pourrez donner ce compte-rendu :

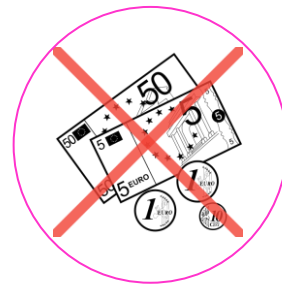
- au médecin ou à la sage-femme qui suit votre grossesse,
- et à l'hôpital ou à la clinique où vous allez accoucher.

L'entretien prénatal précoce est gratuit.

Il est pris en charge par l'Assurance Maladie.

Vous pouvez faire cet entretien

quand vous le souhaitez pendant votre grossesse.



Avec cette fiche d'information,

nous vous donnons aussi des documents sur :

- les activités proposées par les professionnels des services de la Protection maternelle et infantile,
- les services proposés par la planification familiale,
- le Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP).



Nous sommes à votre disposition

si vous avez besoin de plus d'informations

ou si vous voulez prendre rendez-vous.

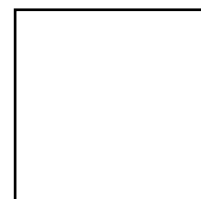
Service de la PMI et de la santé sexuelle (SPMI2S)

Maison départementale des solidarités

de

Adresse : ...

Téléphone : ...



Ce document a été rédigé en « Facile à lire et à comprendre »

par *Beele Communication* et validé par *Nous Aussi Dunkerque*.

Photo : unsplash.com / Illustrations : santebd.org et arasaac.org